

Lubrifiant moteur sur base huile de synthèse.

PERFORMANCES

Normes : ACEA A5/B5
API SN

Spécifications : Volvo 95200377

ORGANISMES et CONSTRUCTEURS – Domaine d'application -

ACEA A5/B5 : Pour moteur Essence et Diesel « Hautes Performances Economie d'Energie ».

API SN : Haut niveau de protection moteur et turbocompresseur. Couvre les API SM, SL, SJ et antérieures.

VOLVO 95200377 : Impose au lubrifiant d'être à la fois SAE 0W-30 et ACEA A5/B5 afin de lubrifier parfaitement la majorité de ses motorisations Essence Atmosphérique et Turbo (2.0L, 2,3L, 2,4L, 2,5L, 3.0L, 3,2L, et 4,4L) produites à partir de 2004.

AVANTAGES

PROCESS V 0W-30 répond à la spécification ACEA A5/B5 « Fuel Economy » et permet donc de diminuer, la consommation de carburant et les émissions de gaz carbonique contribuant à la protection de l'environnement.

Grâce à son grade viscosimétrique fluide, **Process V 0W-30** facilite les démarrages par temps froid et permet une lubrification très rapide de tous les organes mis en mouvement.

La durée de vie de la batterie et celle du moteur s'en trouvent prolongées.

Caractéristiques	Normes	Unités	Valeurs
Viscosité à 40°C	ASTM D445	mm ² /s	65
Viscosité à 100°C	ASTM D445	mm ² /s	11.7
Indice de viscosité	NF T 60-136	-	177
Masse volumique à 15°C	NF T 60-101	Kg/m ³	855
Point d'écoulement	ASTM D2602	°C	-45
Point d'éclair vo	ASTM D92	°C	206

Les caractéristiques sont données à titre indicatif et correspondent à nos standards de fabrication actuels. IGOL se réserve le droit de les modifier pour faire bénéficier sa clientèle de l'évolution de la technique. Avant d'employer ce produit, il convient de consulter les instructions d'utilisation et les impacts sur l'environnement figurant dans les fiches techniques et de sécurité. Les renseignements donnés ci-dessus sont basés sur l'état actuel des connaissances relatives au produit concerné. L'utilisateur du produit doit prendre toutes les précautions utiles relatives à son utilisation. En aucun cas IGOL ne pourra être tenu responsable de dommages résultant d'une mauvaise utilisation de celui-ci.

Ref. documentaire : I-107-L-1503

Date d'édition : 18/02/2019

